



Doc. 14083
24 avril 2017

Les droits de l'homme dans le Caucase du Nord: quelles suites donner à la Résolution 1738 (2010)?

Amendement n° 24

Dans le projet de résolution, paragraphe 3.6, première phrase, supprimer les mots suivants:

«en raison de l'application rigoureuse de normes religieuses».

Déposé par:

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC

